

## PRÉFECTURE DE LA CREUSE

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A L'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR L'ETABLISSEMENT DE CANALISATIONS D'EVACUATION DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE CHATELUS-MALVALEIX**

Par arrêté préfectoral en date du 10 juin 2020, une enquête publique est prescrite en mairie de Châtelus-Malvaleix pendant une durée de 15 jours, soit du lundi 29 juin 2020, à 10 heures, au lundi 13 juillet 2020, à 16 heures, sur le projet mentionné ci-dessus.

Cette demande est présentée par la commune de Châtelus-Malvaleix dont la mairie est désignée comme siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif à cette demande est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

– du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)) – rubrique « enquêtes publiques », et sur un poste informatique à l'accueil de la préfecture de la Creuse, aux heures d'ouverture habituels.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Châtelus-Malvaleix,
- soit par courrier au commissaire enquêteur adressé à son intention en mairie de Châtelus-Malvaleix,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr](mailto:pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr).

Monsieur Michel DUPEUX, exploitant agricole en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, conduira l'enquête publique et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui ont été fixées de la façon suivante :

- |                         |                   |
|-------------------------|-------------------|
| – lundi 29 juin 2020    | de 10h00 à 12h00, |
| – lundi 6 juillet 2020  | de 14h00 à 16h00, |
| – lundi 13 juillet 2020 | de 14h00 à 16h00. |

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de monsieur le maire de Châtelus-Malvaleix – 10, place de la fontaine – 23 270 CHATELUS-MALVALEIX – tél : 05.55.80.70.31

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour produire son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ces documents sera tenue à disposition du public en mairie de Châtelus-Malvaleix ainsi qu'à la préfecture de la Creuse (Bureau des Procédures Environnementales) et sur le site internet des services de l'État ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)).

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse statuera par arrêté sur l'établissement de la servitude.